

## Et en Guyane ?

### Des bois de Guyane classés M2 en réaction au feu !



Une campagne d'essai sur cinq essences de Guyane a été réalisée au CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour caractériser leur comportement en réaction au feu. Il s'agissait de réaliser les essais selon les nouvelles normes européennes de classement suivant les euroclasses.

Les essais ont porté sur l'Angélique, le Gonfolo, le Grignon, l'Amarante et l'Ebène verte, à une épaisseur de 22 mm, qui est celle la plus couramment employée pour les bois utilisés en revêtement de murs ou de sol (parquets). Deux types d'essai ont été réalisés.

Dans le cas des revêtements de sol, les éprouvettes sont des pièces de bois de 20 cm de large et 80 cm de long. Le bois est enflammé à une extrémité avec un brûleur à gaz qui fonctionne pendant 10 min. Le brûleur est ensuite arrêté et on observe la propagation de la flamme pendant 30 min. Le critère d'évaluation porte sur la longueur totale de propagation de la flamme (CRF) et le dégagement de fumées (par mesure d'une atténuation lumineuse). Selon les résultats, les produits se voient attribuer une euroclasse A1fl, A2fl, Bfl ou Cfl, suivi d'une sous classe s1 ou s2 caractérisant la production de fumée. L'arrêté ministériel du 21/11/02 établit quelles euroclasses sont exigées par rapport au classement français M0 à M4. Les résultats obtenus sont les suivants :

Essences	CRF	Atténuation lumineuse	Euroclasse	Classement "France"
GRIGNON	5,1	5,3	Cfl s1	M3
GONFOLO	5,8	1,9	Cfl s1	M3
ANGELIQUE	7,4	13,7	Cfl s1	M3
AMARANTE	8,1	24,8	Bfl s1	M3
EBENE VERTE	9,1	21,3	Bfl s1	M3

Dans le cas des murs et plafonds, les éprouvettes sont constituées de lames de bardage rainées bouvetées, formant deux cloisons verticales avec un coin. Le bois est enflammé avec un brûleur à gaz fonctionnant en continu pendant 30 min. Les critères d'évaluation portent sur la quantité et la vitesse de dégagement de la chaleur d'une part (respectivement THR et FIGRA) et d'autre par la quantité et la vitesse de dégagement des fumées (respectivement TSP et SMOGRA). Selon les résultats, les produits se voient attribuer une euroclasse A1, A2, B, C, D, suivi d'une sous classe s1 à s3 caractérisant la production de fumée et d'une sous classe d0 ou d1 caractérisant le caractère gouttant ou non du matériau. L'arrêté ministériel du 21/11/02 établit quelles euroclasses sont exigées par rapport au classement français M0 à M4. Les résultats obtenus sur les cinq essences de Guyane sont les suivants :

Essences	FIGRA	THR	SMOGRA	TSP	Euroclasse	Classement "France"
GRIGNON	351.7	23.6	14.9	85.1	D s2	M3
GONFOLO	191.3	15.5	7.0	39.5	D s1	M3
ANGELIQUE	134.4	12.5	4.1	44.8	C s1	M2
AMARANTE	142.2	13.7	4.9	54.1	C s2	M2
EBENE VERTE	190	24.7	22.2	114.2	D s2	M3

Le résultat le plus marquant de cette campagne d'essais est le classement en C (ou M2) de l'Angélique et de l'Amarante. Ces deux essences sont en effet très utilisées en revêtement de mur intérieur. Dans les constructions où la réglementation incendie est applicable, notamment les bâtiments recevant du public, le bois était jusque là exclu ou alors il était nécessaire d'obtenir une dérogation de la commission de sécurité incendie.

Ce travail piloté par le CTBG a été rendu possible grâce au soutien financier de la DDE dans le cadre de son programme SPIOM (Secteur Pilote d'Innovation dans les DOM).

Sylvie Mouras

### Sommaire :

#### Et en Guyane ?

- Des bois de Guyane classés M<sub>2</sub> en réaction au feu. 1

- Les bois de Guyane font leur entrée dans la normalisation française 2

#### Chantier Bois en Guyane :

Le plateau sportif du lycée Félix Eboué à Cayenne. 3

Dossier : le traitement de préservation du bois par autoclave 4

#### Lu pour vous :

- Une éco-conditionnalité dans les achats publics de bois. 6

#### Autres nouvelles :

- Directive COV, Directive Biocides ... 7

- Dernières publications de normes.

#### Le Bois du Mois :

Le Balata blanc. 8

## Les bois de Guyane font leur entrée dans la normalisation française

Les règles concernant les bois de structure ont beaucoup évolué ces dernières années avec la définition des Eurocodes de calcul de structure et la définition de classes mécaniques des bois basées sur leurs caractéristiques en grandeur d'emploi.

Les bois tempérés pour structure font l'objet de normes de classement visuel nationales (en France, c'est la NF B 52.001), décrivant différentes classes visuelles par essence, auxquelles sont rattachées une classe mécanique, résultant de campagne d'essais des bois en grandeur d'emploi. Cette norme est la référence utilisée dans la majorité des cahiers des charges pour le bois dans les appels d'offre public.

La même démarche a été appliquée en Guyane : une campagne d'essais des bois en grandeur d'emploi, classée selon le classement visuel utilisé habituellement en Guyane, a été réalisée par le CIRAD.

Il était nécessaire de valoriser ces résultats en faisant admettre le classement visuel ainsi que le classement mécanique correspondant dans la norme française.

C'est chose faite aujourd'hui : la proposition d'intégration des bois de Guyane a été faite à l'occasion de l'enquête publique concernant la nouvelle version de la norme NF B 52.001. Le comité de normalisation s'est réuni le 10 mai

dernier pour le dépouillement de l'enquête. Le CIRAD participait à cette réunion pour défendre la proposition, qui a été acceptée.

Pour les bois de Guyane utilisés en structure, une classe visuelle unique, appelée ST 1 est définie. Le tableau ci dessous donne les limites pour les différents critères pris en compte.

Après la publication officielle de la norme (attendue dans les prochains mois) il faudra intégrer les données sur les bois de Guyane dans la version européenne (la EN 1912) qui regroupe les normes nationales des différents pays de l'Union et qui valide le classement mécanique des essences.

Cette dernière démarche est nécessaire compte tenu de l'application prochaine de la Directive sur les produits de la construction et du marquage CE sur les bois de structure. Affaire à suivre donc...

Sylvie Mouras

Critères	Classe visuelle ST 1
Largeur de cerne d'accroissement.	Pas de limitation car non visibles sur la plupart des bois tropicaux.
Diamètres des noeuds sains et adhérents. Noeuds malsains ou non adhérents.	Cumul des F < 1/5 de la largeur. Non admis.
Fentes en bout. Fentes internes sur rives ou faces.	Cumul des longueurs < 5 cm. Non admises.
Gerces superficielles (< 5 mm). Fractures internes (coups de vent). Pente de fil. Contrefil ou bois madrés. Flaches.	Admises sur face et rive. Non admises. < 15%. Admis. < 10% épaisseur.
Aubier sain : - sur 1 face et 1 rive . - sur 2 faces et 1 rive .	< 50% épaisseur. < 10% épaisseur.
Déformations maximales : - flèche de face. - flèche de rive. - tuilage.	< 10 mm/m. < 10 mm/m. < 4 mm.
Altérations biologiques : - piqûres noires. - taches vertes. - galeries d'insectes. - poches de silice. - mulotage. <sup>1</sup>  - échauffures. - piqûres blanches.	Admises. Admises si saines et superficielles. Admises si superficielles. Admises. Max 1 trou si L<3m et 2 trous si L> 3 m, distants d'au moins 50 cm. Non admises. Non admises.

Classement mécanique correspondant en fonction des essences :

Gonfolo ( <i>Qualea</i> spp et <i>Ruizterania</i> spp)	D 40
Angélique ( <i>Dycorinia</i> <i>guianensis</i> )	D 50



<sup>1</sup> La concentration de mulotage ou de galeries d'insectes au même niveau sur 2 faces ou plus est considéré comme un défaut réhibitoire.



# Chantier Bois en Guyane

## Le plateau sportif couvert du lycée Félix Eboué à Cayenne

Le projet comprend une salle de sport couverte de 1036 m<sup>2</sup> et quatre locaux adjacents disposés sur le côté ouest du bâtiment : un local de rangement pour le matériel sportif dédié à la salle à proprement parler, le bureau des professeurs, le local technique et le local de rangement du matériel du plateau sportif extérieur existant à l'arrière du bâtiment.



La façade ouest et les trois locaux techniques et de rangement

### Choix structuraux

La salle de sport est couverte par un toit soutenu par une structure tridimensionnelle courbe en bois de Guyane posée sur dix poteaux en béton.

L'enceinte est réalisée en ossature béton armé avec, en remplissage, de la maçonnerie d'agglos enduite.

### Orientation et traitement des abords

L'orientation nord-ouest sud-est de la toiture permet d'abriter l'enceinte sportive des vents dominants et des pluies. Des ouvertures protégées par des claies en bois situées sous le vent accentuent la ventilation du plateau sportif couvert. La plantation de gazon, de haies arbustives du côté est et d'arbres hautes tiges limitent les apports dus à l'albédo du sol.



Vue de nuit ...

### Descriptif de la charpente

La charpente de couverture est réalisée selon le système constructif complexe de la nappe tridimensionnelle courbe. Les éléments constituant cette nappe ont une section constante de 12x12cm et quatre longueurs différentes suivant la position de la pièce dans la nappe. Ces éléments sont fabriqués en Gonfolo.

Les points suivants ont guidé le choix de cette solution technique :

- L'innovation : mettre en œuvre une structure hors du commun en utilisant les qualités des bois guyanais.

- La répétitivité des pièces : permet l'optimisation de la production des pièces en bois par un process étudié par l'entreprise.

- Le faible encombrement : facilité de transport et de mise en œuvre (manutention)

- La faible dimension des pièces de bois permet d'avoir plus facilement du bois sec et permet le contrôle qualité des pièces.

Le montage a été réalisé par trames successives par un système de sapine sur rail. Cet échafaudage roulant a permis le positionnement précis de chaque platine par un système de cales en bois montées sur tiges filetées.



Vue de la structure tridimensionnelle courbe en bois

Des essais sur l'assemblage bois / métal ont été réalisés par le CIRAD en collaboration avec ICEB pour mesurer les déformations et assurer un dimensionnement optimal. Ces essais ont été financés pour 50% par la région et pour 50% par JAG.

La couverture est réalisée en bac acier cintré, laqué deux faces posé sur un chevronnage longitudinal.



Détail de l'assemblage et modélisation des déformations.

### Quelques dimensions :

Portée entre poteaux : 27,50 m

Longueur et largeur totales : 50,50 x 37,90 m

Nombre de platines : 398 (6000 kg)

Quantité de bois de charpente : 81,60 m<sup>3</sup>

Bruno Maillart, JAG

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Régional de la Guyane  
 Conduite d'opération : Cellule Technique de la Région  
 Maîtrise d'œuvre : JAG / ICEB (structure bois) / SETI (gros œuvre)  
 Entreprise charpente: ABC / François AUGER (M.O.F. 2004)  
 Coût de la construction : 724 159 euros  
 Année : 2004

## Dossier : Le traitement de préservation des

Le traitement de préservation des bois par autoclave consiste à remplir entièrement les cellules du bois avec un produit de préservation. Les procédés utilisent des cycles de vide et pression ou de double vide. Mais attention : la pression ne permet pas d'imprégner des bois réfractaires. Comme pour tout traitement de préservation, le traitement par autoclave doit être utilisé sur du bois imprégnable ou moyennement imprégnable.

Il permet alors l'utilisation d'essences de durabilité naturelle insuffisante pour les classes de risque biologique 3(B) ou 4, c'est-à-dire lorsque les ouvrages en bois sont soumis directement aux intempéries, avec ou sans contact avec le sol. L'objectif est d'atteindre une pénétration minimum en fonction de l'imprégnabilité des bois :

- de 3 à 6 mm pour la classe 3
- soit 6 mm, soit tout l'aubier imprégné pour la classe 4.

Aujourd'hui, le traitement par autoclave est majoritairement employé avec des produits de type sels métalliques (CCA ou CCB) pour viser la classe de risque 4. Cependant, il peut être également utilisé avec des produits de synthèse destinés à la classe de risque 3.

L'intérêt de cette technique pour la Guyane est double : elle permettrait de valoriser les aubiers imprégnables des bois actuellement exploités (Angélique et Grignon notamment), ce qui permettrait d'améliorer fortement le rendement matière sciage. Elle pourrait aussi être utilisée pour permettre l'utilisation d'essences peu durables qui pourraient alors être valorisées en classe de risque 3 par exemple (menuiseries et charpentes).

Pour illustrer ces deux applications possibles du traitement par autoclave en Guyane, voici quelques résultats d'essais d'imprégnation réalisés par le Cirad.

### Valorisation des aubiers de bois exploités

Des échantillons d'aubier d'Angélique (*Dicorynia guianensis*), d'aubier de Grignon franc (*Sextonia rubra*) et de duramen de Gonfolo (*Qualea spp.*) ont été testés pour étudier le niveau d'imprégnabilité. Pour le Gonfolo, les échantillons sont en duramen car il est imprégnable et n'a pas naturellement la durabilité correspondant à la classe de risque 3(B), contrairement au duramen d'Angélique et de Grignon (non imprégnables mais dont la durabilité naturelle couvre la classe de risque 3).

Les échantillons traités ont des dimensions de l'ordre de 1 m 50 à 2 m de long et 50\*70 cm de section.

Le cycle de traitement utilisé est le suivant :

- vide de 0.8 bar pendant 30 minutes,
- introduction du produit,
- pression de 6 bars pendant 1 heure,
- vide de ressuyage de 0.8 bar pendant 30 minutes.

Le produit utilisé est un sel de CCA.

Les résultats d'imprégnation sont représentés sur la figure 1. Ils sont exprimés par le taux moyen de rétention du produit dans les éprouvettes de bois, en kg/m<sup>3</sup> par essence.

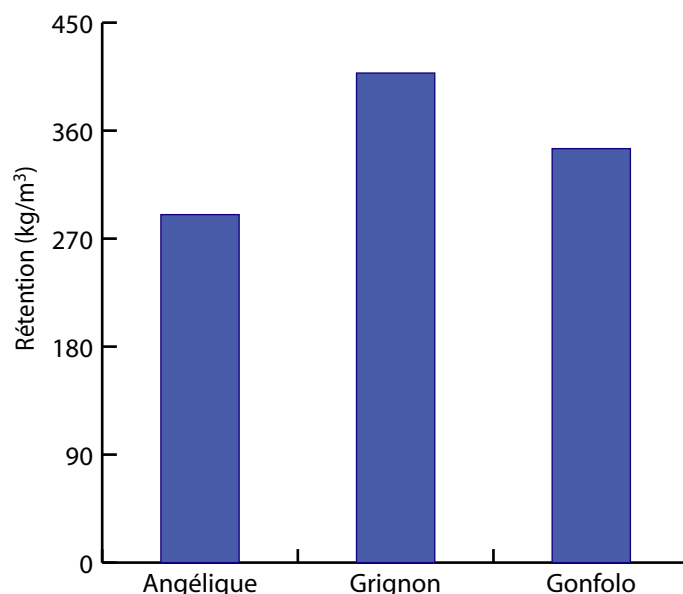


Figure 1 : Rétentions moyennes obtenues par traitement en autoclave au CCA des aubiers d'Angélique et de Grignon, et du duramen de Gonfolo.

La rétention moyenne de l'aubier d'Angélique est de 290 kg/m<sup>3</sup>, celle de l'aubier de grignon est de 408 kg/m<sup>3</sup>. La rétention du bois parfait (duramen ou bois de coeur) de Gonfolo est de l'ordre de 345 kg/m<sup>3</sup>. Par ailleurs, les aubiers sont complètement imprégnés dans tout leur volume. On a donc une bonne imprégnation par ce produit de traitement.



## bois par autoclave

### Valorisation d'essences peu durables

Quelques essences peu durables et actuellement peu exploitées ont été testées. Les échantillons sont décrits dans le tableau 2. Le cycle de traitement est le même que précédemment.

Essence de bois	Dimensions	Composition cœur /aubier
Simaba ( <i>simaba sp.</i> )	78*98*1300 78*98*1300	60% aubier 40% aubier
Satiné (Dokali) ( <i>Brosimum utile</i> )	78*97*1300 78*97*1300	Non distinct Non distinct
Yayamadou ( <i>Virola sp.</i> )	76*96*1300 76*96*1300	Cœur Cœur
Dodomissinga ( <i>Parkia sp.</i> )	77*96*1300 77*96*1300	45% aubier 80% aubier

Tableau 2 : Description des échantillons de différentes essences de bois traités en autoclave.

Les rétentions obtenues sont représentées sur la figure 2. Les essences sont bien imprégnables (rétentions de 300 à 600 kg/m<sup>3</sup>). Par ailleurs, si on observe la pénétration du produit dans le bois, on constate que le Satiné (Dokali) et le Simaba sont imprégnés dans toute l'épaisseur sans distinction de l'aubier et du cœur. Le bois de cœur du Yayamadou est également imprégné dans toute l'épaisseur des pièces. Enfin, tout l'aubier du Dodomissinga est imprégné (mais pas le duramen).

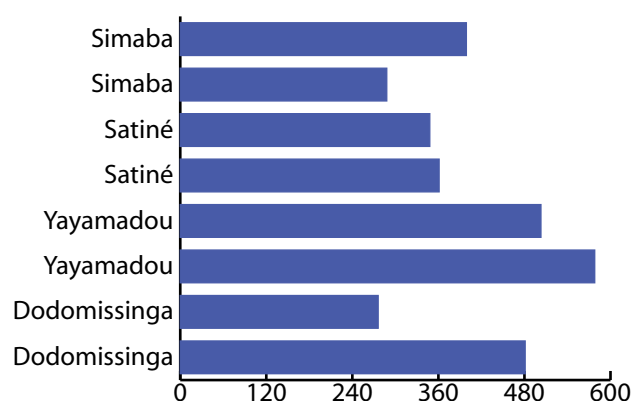


Figure 2 : Rétentions obtenues par traitement en autoclave au CCA de différentes essences.

### Conclusion

Les imprégnations obtenues avec un traitement par autoclave des essences testées sont satisfaisantes. On obtient une rétention importante sur l'aubier de Grignon qui pourrait donc être valorisé en classe de risque 3 avec un traitement, au même titre que le bois de cœur. Rappelons que le Grignon fait partie des 4 essences majeures exploitées en Guyane, avec l'Angélique, le Gonfolo et l'Amarante. L'utilisation de l'aubier de Grignon permettrait une amélioration du rendement matière au sciage. L'épaisseur d'aubier de cette essence peut aller jusqu'à 5cm.

En ce qui concerne l'aubier d'Angélique, son imprégnation est tout à fait satisfaisante et son utilisation avec un traitement par autoclave peut être envisagée dans la classe de risque 3B au minimum. Là encore, son exploitation aboutirait à un meilleur rendement matière au sciage puisque l'épaisseur d'aubier de l'Angélique peut aller jusqu'à 10 cm.

Le bois parfait de Gonfolo (tout comme son aubier) est également suffisamment imprégnable par autoclave pour être valorisé en classe de risque 3B ou 4. Actuellement, il est utilisé avec un trempage et son utilisation est limitée à la classe de risque 3A (extérieur abrité).

Quelle que soit l'essence traitée, on recommande un traitement permettant de conférer une durabilité compatible avec la classe de risque 3B (extérieur sans contact avec le sol). Cela est possible avec des produits du même type que celui utilisé actuellement par les professionnels pour le trempage des bois.

Dans le cas d'essences non durables et actuellement peu exploitées, on a obtenu des résultats d'imprégnation satisfaisant dans les quelques exemples présentés ici. Ces exemples montrent qu'il y a un potentiel d'essences valorisables moyennant un traitement de préservation par autoclave. Des essais spécifiques associant ce type d'essences et les nouveaux produits de préservation permettraient de faire les bons choix.

Sylvie Mouras



## Lu pour vous : Une éco-conditionnalité dans les achats publics de bois.

### Circulaire ministérielle du 5 avril 2005.

Le 5 avril dernier, le premier ministre a ratifié une circulaire portant sur les moyens à mettre en œuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts.

L'objectif du gouvernement est d'amener progressivement les acheteurs publics à n'acheter que des bois d'origine licite garantie et issus d'exploitation forestière engagée dans un processus de gestion durable. Cette démarche est progressive et vise au moins 50% des achats d'ici 2007 et 100% d'ici 2010.

Au niveau du cahier des charges, la circulaire prévoit d'introduire tout ou partie des critères de gestion durable définis dans les systèmes de certification de gestion durable des forêts pour les produits de la catégorie I (produits de la première transformation : grumes, bois ronds, sciages, placages et contreplaqués) et tout ou partie des critères des éco-labels pour la catégorie II (produits de la deuxième transformation).

Au niveau de la sélection des candidatures, les services de l'état pourront demander des justifications sur les approvisionnements en bois.

Dans les phases d'attribution des marchés et de réalisation, une clause sera prévue disposant que le titulaire du marché devra apporter, sur demande, pendant les travaux et pendant la durée de garantie de ses prestations, la preuve de l'origine des bois (en particulier dans le cas des essences signalées par la CITES) et la preuve de la conformité au cahier des charges concernant la gestion durable des forêts de provenance des bois.

Quelle forme de justificatifs ?

Différents types de justificatifs peuvent être acceptés : l'idéal est l'attestation et le marquage par un éco-label. Dans la période intermédiaire, l'adhésion de l'exploitant ou du distributeur à un code de bonnes pratiques comprenant des engagements de gestion durable est aussi acceptée. Cette démarche doit être validée par des contrôles par un organisme tiers indépendant.

Parallèlement à ces justificatifs, le titulaire devra fournir les informations sur le pays d'origine (abattage des bois), l'essence (nom scientifique ou nom pilote ATIBT pour les bois tropicaux) et coordonnées du fournisseur



## Autres nouvelles

### Directive COV, Directive Biocide ... du nouveau pour les produits de finition et de traitement du bois.

Conformément au règlement de la commission européenne (2003/2003 du 4/11/03), les dossiers de 38 substances actives pour les produits de traitement du bois ont été déposés auprès de l'Etat membre rapporteur (avant le 28 mars). Rappelons que 81 matières avaient été notifiées en 2000. La liste des matières actives ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier est accessible sur le site web de la commission :

<http://europa.eu.int/comm/environment/biocides.index.htm>

Les états membres ont 1 an pour évaluer les dossiers et transmettre leur avis à la commission européenne qui se donne également un an (en moyenne) pour inscrire ou refuser l'inscription de la substance à l'annexe 1. Les premières autorisations de mise sur le marché (AMM) sont attendues en 2006/2007. A compter du 1er septembre 2006, les produits contenant des substances non autorisées ne pourront plus être mis sur le marché.

En France, c'est le ministère de l'écologie et du développement durable qui est l'autorité administrative compétente pour recevoir les demandes et délivrer les AMM.

La Directive 2004/42/CE du 21 avril 2004 vient compléter la réglementation européenne visant à limiter les émissions de composés organiques volatiles (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques. Elle concerne les peintures et vernis du bâtiment utilisés sur chantier (neuf, rénovation ou entretien).

Les délais impartis pour respecter les valeurs limites de solvants organiques dans les préparations prêtes à l'emploi sont précisées dans l'annexe II. A titre d'exemple, les vernis et lasures en phase solvant pour usage en finition intérieure ou extérieure devront respecter une concentration maximale en solvant organique de 500 g/l au 1er janvier 2007 et de 400 g/l au 1er janvier 2010.

Les pays membres de l'UE (à 15) ont jusqu'au 30 octobre 2005 pour transposer cette directive en droit national.

### Dernières publications de normes

**Bois sciés** - Estimation de la qualité du séchage (NF EN 14298, mai 2005).

**Structure en bois** - Lamibois - Exigences. (NF EN 14374, mars 2005).

**Panneaux à base de bois destinés à la construction** - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage. (NF EN 13686, avril 2005).

**Structure en bois** - Méthodes d'essai - Détermination des propriétés mécaniques des panneaux à base de bois (NF EN 789, avril 2005).

**Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-1** : cahier des clauses techniques (DTU 51.3, NF P 63-203-1-1, novembre 2004).

**Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 1-2** : Critères généraux de choix des matériaux (DTU 51.3, NF P 63-203-1-2, novembre 2004).

**Travaux de bâtiment - Planchers en bois ou en panneaux à base de bois - Partie 2** : Cahier des clauses administratives spéciales (DTU 51.3, NF P 63-203-2, novembre 2004).

**Panneaux de fibres** - Exigences - Partie 3 : exigences pour panneaux mi-durs. (NF EN 622-3, novembre 2004).

**Escalier en bois** - Terminologie (NF EN 14076, février 2005).

#### ....Quelques projets de normes à surveiller :

**Bois de structure** - classe de résistance - Affectation des classes visuelles et des essences (NF EN 1912 : en cours de révision, date cible de publication mars 2006)

**Règles d'utilisation du bois dans la construction** - classement visuel pour l'emploi en structure des bois sciés français résineux et feuillus (NF B 52.001, en cours de révision, date cible de publication décembre 2006)

**Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usage non structurels - Partie 1** : exigences. (NF EN 13307-1, en cours de création, date cible de publication décembre 2006)

**Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usage non structurels - Partie 2** : contrôle de production (NF EN 13307-2, en cours de création, date cible de publication décembre 2006).

# Le Bois du mois : le BALATA BLANC

*Micropholis guianensis, M. venulosa, M. melinoniana, Micropholis spp.*

## DÉNOMINATIONS ET DISPONIBILITÉ

Internationale : Curupixa

Brésil : Abiurana, Rosadinha

Guyana : Morabali

Suriname : Suikerhout, Riemhout, Reini lout

Guyane : Balata blanc, Mamantin

Il est présent dans les Guyanes et le bassin amazonien. C'est une essence de demi-lumière que l'on trouve dans les forêts primaires sur sols sains. Sa disponibilité est de l'ordre de 1 à 3 m<sup>3</sup> /ha en Guyane.

## DESCRIPTION DE LA BILLE

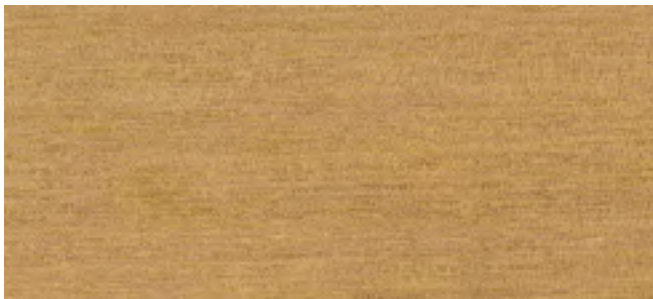
Le Balata blanc présente un fût généralement cylindrique, étroit et élancé, avec des contreforts importants. Les diamètres sont en moyenne de 70 à 80 cm et peuvent atteindre 1m. Les billes sont sensibles aux attaques de champignons et d'insectes et un traitement en forêt est nécessaire.

## DESCRIPTION DU BOIS

Le bois parfait a une teinte beige-gris clair, parfois nuancé de rose. L'aubier n'est pas distinct. Le grain est fin et le fil est droit. La maille fine est bien visible car plus sombre que la teinte de fond du bois.

## DURABILITE & CLASSE DE RISQUE

Le Balata blanc, en raison des nombreuses espèces qu'il recouvre, a une durabilité variable. Il est faiblement durable aux champignons ainsi qu'aux termites et aux insectes de bois secs. Un traitement chimique de préservation est donc nécessaire pour la plupart des usages en Guyane.

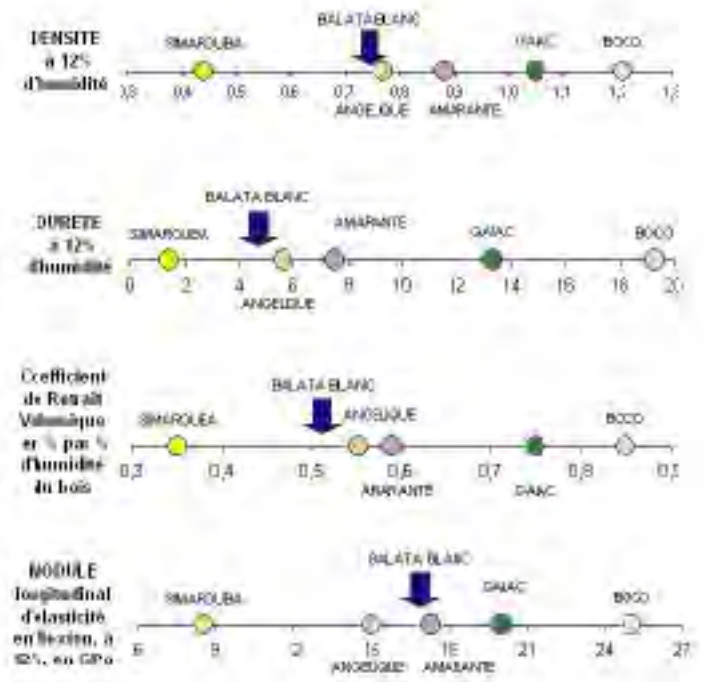


ZI Pariacabo  
BP 701  
97387 KOUROU CEDEX  
Téléphone : 05 94 32 09 60  
Télécopie : 05 94 32 32 81

Retrouvez nous sur le web :  
<http://ctbg.cirad.fr>

## QUELQUES PROPRIETES

C'est un bois de densité moyenne, assez stable et avec un très bon module d'élasticité en flexion, compte tenu de sa densité.



## TRANSFORMATION

Le Balata blanc ne présente pas de difficulté particulière : le sciage est facile avec un bon rendement matière. Il se sèche bien. Il est facile à mettre en oeuvre (assemblage).

## UTILISATIONS

Cette essence se prête à de nombreuses utilisations : charpente, menuiserie, emballage. Il est aussi apte au déroulage pour la fabrication de contreplaqué. Un traitement de préservation est nécessaire dans la plupart de ces utilisations.

## CONCLUSION

Le Balata blanc est un bois assez fréquent en forêt dont les grumes doivent être traitées sur parc ou sciées rapidement en scierie. C'est une essence intéressante qui pourrait être utilisée en charpente et dans les ouvrages en classe de risque 3A avec un traitement de préservation par trempage.

Sylvie Mouras

Le Centre Technique des Bois de Guyane est une cellule d'appui à l'utilisation des bois de Guyane mise en place par le CIRAD, avec le concours de la Région Guyane, de la DAF et de la DDE.

Cette cellule intervient en soutien technique à la transformation et à l'utilisation du bois, pour aider au développement de la filière bois de Guyane.